

Thaïlande



Faits marquants

- Les Conseils d'admission provinciaux, organes gouvernementaux chargés de l'examen des dossiers, ont régularisé le statut de quelque 16 500 personnes originaires du Myanmar, les autorisant ainsi officiellement à résider dans les camps de réfugiés.
- Grâce à l'augmentation des quotas des pays de réinstallation et à la coopération du Gouvernement, l'UNHCR est parvenu à réinstaller environ 4 700 réfugiés en 2006.
- Le projet de centres d'aide juridique, destiné à offrir aux réfugiés du Myanmar un meilleur accès à la justice, a été lancé en 2006 avec l'ouverture de deux centres. Cet événement est considéré comme une étape importante dans l'amélioration des droits des réfugiés.
- Le Gouvernement a autorisé l'UNHCR à délivrer des cartes d'identité à tous les réfugiés du Myanmar âgés de plus de 12 ans. Ces cartes seront distribuées au premier trimestre 2007.
- L'UNHCR a mis en œuvre le Projet de renforcement des capacités de protection, afin d'identifier les lacunes et de trouver les moyens d'y remédier. En 2006, ce projet a réuni les fonds nécessaires pour fournir des cartes d'identité à 80 000 réfugiés du Myanmar installés dans des camps.

- Près de 3 000 étudiants réfugiés ont bénéficié de formations professionnelles. Des cours de langue thaïlandaise ont en outre été dispensés à 3 540 réfugiés répartis entre huit camps.

Environnement opérationnel

En septembre 2006, le Premier ministre thaïlandais a été démis de ses fonctions à la suite d'un coup d'État militaire. Le Parlement et le Gouvernement ont été dissous, la constitution de 1997 a été abolie et la loi martiale a été décrétée dans tout le pays. Un Conseil pour la réforme démocratique, composé de hauts dirigeants militaires, a été nommé pour coordonner la rédaction d'une nouvelle constitution et préparer des élections législatives pour la fin 2007. La loi martiale, qui a entravé la liberté d'expression et l'activité politique, a été progressivement levée dans la plupart des provinces thaïlandaises.

Lors de la présentation de la structure du nouveau Gouvernement et de sa stratégie à l'Équipe des Nations Unies, le général Surayud Chulanont, Premier ministre par intérim, a mis en avant trois priorités pour la Thaïlande : la réconciliation nationale, la résolution du conflit ethnico-religieux qui sévit dans le sud du pays et la question des réfugiés.

La priorité accordée aux réfugiés constitue un signe encourageant, bien qu'aucune politique nationale n'ait pour l'heure été adoptée en ce sens. La position du Gouvernement à l'égard des réfugiés a d'ailleurs manqué de cohérence, puisque dans certains cas, l'espace d'asile existant a été restreint. Par exemple, plusieurs milliers de Laotiens d'ethnie hmong vivant dans la province de Petchabun conservent un statut indéterminé et demeurent menacés d'expulsion. De même, 53 Hmongs de la province de Nong Khai, parmi lesquels un nouveau-né, ont été expulsés vers la République démocratique populaire lao, décision dont s'est alarmé l'UNHCR.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

En 2006, les objectifs principaux de l'UNHCR étaient les suivants : garantir l'admission et l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés ; veiller à ce que des papiers leur soient délivrés ; renforcer les droits des réfugiés ; atténuer les conséquences d'une situation d'exil prolongée ; veiller à la sûreté physique des réfugiés. De plus, l'Organisation visait à assurer une planification et une mise en œuvre des opérations basées sur l'âge, le sexe et la diversité, tout en étendant l'utilisation stratégique de la réinstallation comme instrument de protection et comme solution durable.

Protection et solutions

Le sort des milliers de réfugiés du Myanmar confinés depuis des décennies dans des camps isolés à la frontière thaïlandaise n'a toujours pas été résolu. L'intégration sur place s'avérant impossible et le rapatriement librement consenti n'étant pas envisageable tant que les conditions demeurent instables au Myanmar, la réinstallation est restée la seule option pour ces réfugiés. En 2006, une dizaine de pays d'accueil ont offert de généreux quotas de réinstallation pour les réfugiés en provenance de Thaïlande. Au cours de l'année, 19 900 demandes ont été déposées et plus de 4 700 réfugiés ont été réinstallés.

L'UNHCR a créé des centres d'aide juridique dans deux camps frontaliers, permettant ainsi aux réfugiés de bénéficier d'une orientation tout en contribuant à leur

sécurité. La réticence du Gouvernement à autoriser la mise en œuvre de ce projet a ralenti son lancement. Néanmoins, un premier objectif a été atteint avec la réalisation d'une étude détaillée consacrée à la protection dans les camps et à l'accès des réfugiés à la justice.

En 2006, l'UNHCR a amélioré la communication avec les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains. Des évaluations participatives liées à l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ont en effet révélé que les réfugiés étaient souvent mal informés de leur statut et de leur droit à la protection et qu'ils étaient frustrés par la lenteur des procédures de réinstallation. L'UNHCR a donc établi une liste de spécialistes de la protection, des questions juridiques, de la réinstallation et des services communautaires, aptes à conseiller les réfugiés urbains et les demandeurs d'asile.

Activités et assistance

Abris et autres infrastructures : la réfection d'urgence des routes, la construction et l'entretien de ponts de bois et la consolidation des berges ont été menés à bien conformément aux recommandations de l'Institut asiatique de technologie. L'amélioration des routes a permis au personnel de l'UNHCR de passer beaucoup plus de temps dans les camps.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a défrayé ses partenaires d'exécution des dépenses engagées pour la gestion des projets.

Assainissement : dans le plus grand camp de réfugiés (Mae La), l'assainissement a été amélioré grâce à la collecte régulière et à la bonne élimination des déchets. Environ 1 600 réfugiés ont été formés à la gestion de l'environnement, à l'hygiène, à la gestion communautaire ainsi qu'au tri et au recyclage des déchets.

Assistance juridique : les Conseils d'admission provinciaux ont examiné les dossiers de plus de 16 500 réfugiés non recensés. Des conseils juridiques ont été dispensés à environ 600 réfugiés et demandeurs d'asile urbains et autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ; environ 300 interventions ont été effectuées en leur faveur.

Besoins domestiques : l'UNHCR a fourni une indemnité de subsistance à 930 réfugiés urbains extrêmement démunis et a distribué des rations alimentaires d'appoint aux plus vulnérables.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Myanmar	132 200	132 200	49	48
	Autres	900	900	40	40
Demandeurs d'asile	Myanmar	17 900	9 200	44	37
	République démocratique populaire lao	100	-	45	47
	Pays divers	400	-	33	22
Total		151 500	142 300		



Quelque 140 000 réfugiés du Myanmar vivent dans neuf camps de réfugiés en Thaïlande. La plupart d'entre eux s'y trouvent depuis presque deux décennies.

Éducation : dans sept camps de réfugiés karens, plus de 3 000 étudiants se sont inscrits à des formations professionnelles dans plus de 50 disciplines différentes. Bien que ces étudiants ne soient pas autorisés à travailler en Thaïlande, la valeur de ce programme de formation est reconnue en cas de réinstallation ou de rapatriement. Des cours de langue thaïlandaise ont également été dispensés, les évaluations participatives ayant révélé d'importants besoins dans ce domaine.

Santé et nutrition : un dispensaire implanté en milieu urbain a permis à plus d'un millier de réfugiés et de demandeurs d'asile de bénéficier de soins de santé et de services d'orientation. Dans les camps, l'UNHCR a étendu les campagnes de sensibilisation, les consultations de dépistage anonyme ainsi que les soins et le soutien apportés aux personnes touchées par le VIH et le SIDA.

Services communautaires : l'Organisation a amélioré le système de suivi des enfants séparés dans les camps de réfugiés du Myanmar et a répondu à leurs besoins de protection spécifiques. Actuellement, plus de 2 300 enfants séparés sont hébergés dans des pensions, environ 330 autres résident dans des familles d'accueil et 19 vivent seuls. Les comités de protection de l'enfance créés dans les camps (en coopération avec l'UNICEF) ont sensibilisé les communautés au sort des enfants séparés et des mineurs non accompagnés. En outre, plus de 2 900 réfugiés et chefs de communauté ont bénéficié de formations sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste (dont 110 cas ont été signalés). Environ 42 000 kits sanitaires ont été distribués à toutes les femmes en âge de procréer. Enfin, quelque 50 000 réfugiés ont suivi des cours sur les dangers des mines.

Sylviculture : l'UNHCR a fait planter plus de 20 000 arbres afin de réduire l'érosion du sol et a

encouragé les réfugiés à protéger l'environnement des camps. Plus de 900 réfugiés ont reçu des formations dans divers domaines liés à l'environnement, tels que l'hygiène, le tri, le recyclage et la gestion communautaire des déchets. La plantation d'herbe et de bambous destinés à stabiliser les bas-côtés et les fossés a été intégrée à toutes les activités de réfection des routes.

Transport et logistique : des systèmes de transport ont été mis en place et plusieurs centaines de réfugiés urbains ont quitté la Thaïlande pour leur pays de réinstallation.

Contraintes

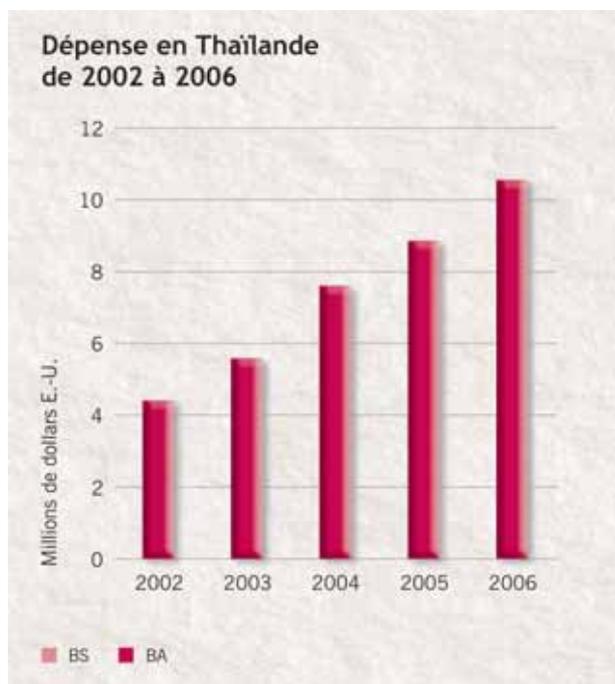
Les avancées obtenues sur la question des cartes d'identité ont été lentes et laborieuses et certains éléments du projet de centres d'aide juridique n'ont toujours pas reçu l'accord officiel du Gouvernement. D'autre part, certains réfugiés ont été expulsés sans que l'UNHCR n'ait eu la possibilité de leur rendre visite.

Informations financières

Les effets du déficit budgétaire subi par l'UNHCR en 2005 se sont fait ressentir en 2006. Le bureau régional de Thaïlande a en effet été contraint d'établir des priorités parmi ses activités et de réduire l'ampleur de ses projets. Dans le domaine de la protection, les réductions ont nui aux programmes destinés à appuyer l'instauration de procédures d'asile national, à renforcer l'administration de la justice dans les camps, à prévenir et à traiter la violence sexuelle et sexiste ainsi qu'à optimiser l'utilisation de la réinstallation comme instrument de protection. En ce qui concerne l'assistance, l'Organisation a principalement pris

en charge les activités destinées à combler les lacunes auxquelles les ONG n'étaient pas en mesure de remédier. Au second semestre 2006, des contributions supplémentaires ont permis à l'UNHCR d'apporter une assistance plus complète aux réfugiés.

L'augmentation constante des dépenses depuis 2002 est le résultat de la stratégie visant à renforcer la mission de protection de l'UNHCR et à remédier aux insuffisances constatées dans les camps. L'équipe de l'UNHCR en Thaïlande a lancé des campagnes de collecte de fonds qui ont attiré l'attention des donateurs sur des activités spécifiques. La nécessité de combler les lacunes, combinée à la quête de solutions durables, a débouché sur une progression des dépenses. Il convient de noter que l'augmentation enregistrée en 2006 est principalement due à des contributions extrabudgétaires des donateurs gouvernementaux et privés.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2006, l'équipe de l'UNHCR en Thaïlande se composait de 184 personnes implantées à Bangkok, dans les trois bureaux extérieurs et dans une antenne de terrain : 20 fonctionnaires internationaux (dont cinq JEA), 54 collaborateurs nationaux et 110 VNU, employés et consultants détachés par le BSP/ONU et d'autres organisations. Le bureau de Bangkok, qui abrite en outre deux postes régionaux, a également supervisé les activités menées au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Il a appuyé les bureaux extérieurs de Kanchanaburi, de Mae Sot et de Mae Hong Son, ce dernier englobant l'antenne de Mae Sariang.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a maintenu ses accords d'exécution avec deux organismes gouvernementaux, sept ONG internationales et deux ONG nationales. Il a conservé d'excellentes relations de travail avec les ministères, les autres institutions des Nations Unies et les ONG. Les partenariats et la coordination avec les organisations humanitaires travaillant dans les camps de réfugiés ont été encore renforcés.

Évaluation générale

Bien que la relation nouée avec le Gouvernement thaïlandais se soit avérée positive à différents niveaux, l'absence de politique claire en matière d'asile a empêché l'UNHCR d'assurer pleinement la protection des réfugiés et de promouvoir leurs droits. En effet, la difficulté à obtenir l'aval du Gouvernement pour le projet de Centres d'aide juridique, les différences d'opinion entre les autorités centrales, provinciales et des districts sur les questions liées aux réfugiés, ainsi que les graves restrictions imposées aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains ont limité la capacité de l'UNHCR à remplir son mandat.

En Thaïlande, la réinstallation apparaît comme la seule solution durable au sort de la population réfugiée de longue date. Elle a toutefois eu un impact négatif sur la population restante en raison du départ des réfugiés les plus qualifiés, tels que les médecins et les enseignants, qui fournissaient des services essentiels aux habitants des camps. L'UNHCR et ses partenaires s'efforcent d'y remédier en formant les réfugiés restants, afin d'assurer la continuité des services.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur (Centre d'opérations pour les personnes déplacées).

ONG : Aide Médicale Internationale, *Catholic Office for Emergency Relief and Refugees*, Comité international de secours, Handicap International, *Ruam Mit Foundation for Youth*, *Shanti Volunteer Association* (Japon), U.S. *Committee for Refugees and Immigrants*, *Women's Education for Advancement and Empowerment*, *ZOA Refugee Care* (Pays-Bas).

Autres : PNUD.

Partenaires: opérationnels

Organismes gouvernementaux : Conseil national de sécurité, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur / département de l'Immigration, ministère des Affaires étrangères, ministère des Affaires sociales.

ONG : *American Refugee Committee*, *Internationaal Christelijk Steunfonds Asie*, *Malteser International*, Médecins sans frontières (France), Service jésuite des réfugiés, *Taipei Overseas Peace Service*, *Thai-Burmese Border Consortium*.

Autres : PNUE, UNICEF.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
12 300 874	6 628 558	5 508 370	12 136 928	10 559 707

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	3 185 394	0
Abris et infrastructures	180 616	23 685
Appui opérationnel (aux partenaires)	378 494	90 724
Assainissement	65 308	20 126
Assistance juridique	1 169 688	96 640
Besoins domestiques	293 623	31 719
Éducation	565 720	452 734
Santé et nutrition	152 025	46 343
Services communautaires	775 595	140 538
Sylviculture	73 246	9 710
Transport et logistique	4 366	423
Versements aux partenaires d'exécution	1 587 155	(912 641)
Sous-total opérationnel	8 431 229	0
Appui au programme	2 128 478	0
Total des dépenses	10 559 707	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(17 143)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paievements effectués	3 907 722	
Rapports reçus	(2 320 568)	
Solde	1 587 155	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1 ^{er} janvier		973 019
Rapports reçus		(912 641)
Remboursés à l'UNHCR		(33 663)
Ajustements		0
Solde		26 715